



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2020

DELIBERATION N° DEL027-20

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20200527-DEL027-20-DE
Date de télétransmission : 08/06/2020
Date de réception préfecture : 08/06/2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mai 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. A. BACHIMON, E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoir :

Mme MALVOISIN Lola (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 27 mai 2020)

MONSIEUR TIMOTHEE JAUSSOIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Règles de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est proposé au conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- les listes seront déposées ou adressées à la direction générale des services au plus tard à 12h00 le jour de la séance du conseil municipal à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 membres titulaires et 5 membres suppléants),

- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les conditions de dépôt des listes énumérées ci-dessus.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 27 mai 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.